

Déclaration de sinistre en cas d'incapacité de travail

Nous vous remercions de nous faire parvenir ce document le plus rapidement possible (dans les délais fixés dans les conditions générales). Ce document complété et signé peut-être envoyé par mail à customercare@nn.be (NN Insurance Belgium SA - Customer Care, à l'attention du médecin conseil).

Important à cocher

- En cochant cette case, vous donnez votre consentement explicite au traitement par NN Insurance Belgium SA ('NN'), Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, le responsable du traitement, de vos données à caractère personnel concernant votre santé que vous nous communiquez maintenant ou plus tard. Vous déclarez avoir pris connaissance de l'annexe « Consentement au traitement des données à caractère personnel ».
- Sans votre accord, NN ne pourra pas traiter votre demande d'ouverture de sinistre en cas d'incapacité de travail.

Documents à joindre à cette déclaration.

- Une copie recto verso lisible de votre carte d'identité
- Copie(s) lisible(s) recto verso de la/des carte(s) bancaire(s) du compte personnel et/ou compte de votre société
- Le /Les certificat(s) médicaux mentionnant le degré ainsi que le début et fin de votre incapacité de travail délivré par votre médecin traitant
- Le formulaire 'attestation médicale', complété et signé par votre médecin traitant
- Tous les rapports médicaux relatifs à votre affection ou aux lésions que vous avez subies

1. Données personnelles

Numéro groupe / police :

Nom et prénom :

Date de naissance : Sexe: M F

Adresse officielle :

Tél / GSM (*):

Email (*):

IBAN : BIC :

Profession :

Statut social : Indépendant Employé Ouvrier / Travail manuel Administratif Les deux

(*) L'adresse e-mail et numéro de téléphone sont utiles pour toute communication dans le cadre de votre dossier ou de votre (vos) contrat(s) d'assurance.

2. Données de la société (à compléter si vous êtes en société)

Nom de la société :

TVA de la société :

IBAN de la société : BIC :

3. Informations relatives à votre incapacité de travail

Nature de l'incapacité de travail : maladie accident grossesse

S'il s'agit d'un accident, veuillez compléter ce qui suit :

Nature de l'accident : de la vie privée de travail de sport de circulation

Date de l'accident :

Description du lieu, des circonstances et des causes de l'accident :

IMPORTANT

L'assuré certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus, même si elles n'ont pas été rédigées de sa main. Il s'engage à communiquer à NN Insurance Belgium SA tout renseignement complémentaire dès qu'il en a pris connaissance.

En application de l'article 59 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, toute omission ou fausse déclaration intentionnelle induisant NN Insurance Belgium SA en erreur sur les éléments d'appréciation du risque peut avoir comme conséquence la nullité du contrat. En ce cas, les primes déjà perçues jusqu'au moment où NN Insurance Belgium SA a eu connaissance de ladite omission ou inexactitude intentionnelle lui sont dues

Par cette déclaration, l'assuré donne formellement l'autorisation au médecin qui l'a examiné ou qui l'examinera dans le futur, de fournir tous les certificats médicaux nécessaires à la conclusion ou à l'exécution du contrat et, le cas échéant, les certificats établissant la cause du décès, au médecin conseil de NN Insurance Belgium SA.

4. Date & signature

Nom de l'assuré(e) :

Date

Signature

Consentement au traitement des données à caractère personnel concernant votre santé

(Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, en vigueur à partir du 25 mai 2018)

Vous pouvez joindre notre Data Protection Officer (DPO), notamment pour obtenir des informations complémentaires concernant le traitement de vos données à caractère personnel, comme suit : Data Protection Officer (DPO), Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles ou dpo@nn.be.

Les finalités du traitement des données à caractère personnel concernant votre santé sont les suivantes : nous avons besoin de ces données à caractère personnel dans le cadre de la souscription de votre contrat d'assurance et, notamment, pour pouvoir déterminer et accepter le risque à couvrir. En cours de contrat, le traitement de ces données à caractère personnel est nécessaire à sa gestion et à son exécution ainsi qu'à la gestion des sinistres et au règlement de la prestation du contrat, y compris le cas échéant au profit d'un tiers. Enfin, ces données sont également nécessaires dans le cadre de la prévention d'irrégularités, notamment la prévention de et la lutte contre la fraude. Elles peuvent par ailleurs être traitées à des fins de profilage.

Votre demande peut être traitée via un processus de prise de décision individuelle automatisé. NN Insurance Belgium SA examine vos données pour déterminer si votre demande répond à ses critères d'acceptation. Ceci est nécessaire pour la conclusion, la gestion ou l'exécution du contrat et est basé sur votre consentement explicite au traitement de données de santé. Vous avez le droit de soumettre une demande au médecin conseil ou à son équipe médicale pour obtenir des explications, pour exprimer votre point de vue et pour éventuellement faire une objection.

Vos données à caractère personnel concernant votre santé seront traitées avec discrétion et uniquement par les personnes habilitées, notamment le département médical et le service juridique. Aux fins précitées, vos données à caractère personnel concernant votre santé peuvent être transmises au médecin conseil, à un médecin expert, au réassureur, au Bureau de Suivi de la Tarification ou à notre outsourcing partner en cas d'invalidité. Une liste actualisée des destinataires de vos données à caractère personnel est disponible sur demande auprès de notre DPO. Nous pouvons être amenés à traiter vos données personnelles afin d'établir, exercer ou défendre des actions en justice.

De plus, NN Insurance Belgium SA peut également utiliser l'Intelligence Artificielle pour acheminer la correspondance reçue par NN vers le service interne approprié.

En fonction du résultat des formalités médicales liées à la souscription d'un contrat d'assurance ou à une demande d'augmentation du montant assuré ou pour la couverture du montant à assurer, nous pouvons facturer une surprime et/ou exclure certains risques ou pouvons reporter la couverture.

Pour les contrats dans lesquels le preneur d'assurance n'est pas le candidat-assuré, NN Insurance Belgium SA informera le preneur d'assurance et les éventuels bénéficiaires acceptants de l'application d'une prime supplémentaire et/ou de l'existence d'une exclusion ou d'un report, sans en indiquer le motif. Les raisons médicales ne sont communiquées par NN Insurance Belgium SA qu'au candidat-assuré. Le preneur d'assurance et les bénéficiaires acceptants seront uniquement informés que, en cas de demande d'éclaircissements supplémentaires médicaux, votre consentement explicite en tant que candidat-assuré est requis conformément à la réglementation RGPD.

En d'autres termes, et le cas échéant :

- La prime supplémentaire sera communiquée à l'assuré et sera appliquée automatiquement.
- Tout problème médical et son impact sur les couvertures seront communiqués par écrit au candidat assuré. Il dispose de la liberté de décider de partager des éclaircissements médicaux supplémentaires avec le preneur d'assurance et/ou les autres parties prenantes pour la souscription et l'exécution du contrat d'assurance.

Vous permettez expressément que vos données de santé soient réceptionnées le cas échéant par votre intermédiaire qui les transmettra ensuite à NN Insurance Belgium SA.

Vos données sont généralement traitées au sein de l'Union européenne (UE). Dans certains cas, les données à caractère personnel sont traitées en dehors de l'UE. Afin de garantir la sécurité de vos données à caractère personnel, nous prenons dans ces cas des mesures en concluant nous-mêmes des conventions dans lesquelles nous passons des accords comparables sur la sécurité des données à caractère personnel, donc comme nous le faisons au sein de l'UE.

Nous conservons vos données de santé tant que votre contrat est en cours et, que le législateur nous l'impose. Nous devons ainsi tenir compte des délais imposés par des dispositions légales ou réglementaires en matière de conservation des données à caractère personnel et/ou des documents (pré-) contractuels, ainsi que des délais de prescription applicables en la matière compte tenu notamment des causes légales de suspension et d'interruption de cette prescription.

En cas de transfert des droits et obligations d'un portefeuille d'assurance de NN Insurance Belgium SA à une autre compagnie d'assurance et lorsque votre contrat en fait partie, vos données médicales peuvent être transmises à cette compagnie d'assurance qui deviendra à partir de ce moment le nouveau responsable du traitement des données personnelles.

Vous avez les droits suivants à l'égard de vos données de santé :

- le droit d'accès,
- le droit de rectification,
- le droit à la limitation du traitement qui s'exerce sans préjudice du droit pour NN Insurance Belgium SA de conserver vos données à caractère personnel de la personne concernée ou encore, du traitement de ces données pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- le droit à la portabilité pour autant que le traitement soit basé sur l'exécution du contrat ou de mesures (pré-) contractuelles,

- le droit de demander l'effacement pour autant que le traitement soit basé, soit sur l'exécution du contrat ou de mesures (pré-) contractuelles, compte tenu cependant des obligations en matière de délais de conservation auxquels NN Insurance Belgium SA est soumis, soit sur l'intérêt légitime de NN Insurance Belgium SA s'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement. Le droit à l'effacement présuppose un retrait de votre consentement au traitement des données à caractère personnel concernant votre santé. Bien que ce consentement puisse être retiré à tout moment, son retrait aura pour conséquence que le traitement de données à caractère personnel concernant votre santé dans le cadre des finalités susmentionnées ne puisse plus être poursuivi, ce qui pourrait avoir des conséquences sur le contrat souscrit,
- le droit de vous opposer au traitement des données à caractère personnel concernant votre santé à des fins de profilage pour autant qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement,
- le droit d'obtenir une intervention humaine, d'exprimer votre point de vue et de contester la décision automatisée en cas de prise de décision individuelle automatisée. Bien que vous puissiez exercer ce droit à tout moment, cela peut entraîner un retard dans le traitement des données de santé et la conclusion du ou des contrats d'assurance.

Vous pouvez exercer les droits susmentionnés de manière gratuite en principe, en envoyant une demande datée et signée ainsi qu'une preuve d'identité à notre DPO. La question de savoir si vous pouvez ou non exercer vos droits dépend de la finalité du traitement et de la base juridique du traitement.

Vous avez une plainte concernant la manière dont NN Insurance Belgium SA gère vos données à caractère personnel ? Dans ce cas, contactez notre équipe Quality Care Center, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles ou via l'adresse plaintes@nn.be.

Vous pouvez aussi introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données contact@apd-gba.be ou via le site web <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/contact>.

Vous pouvez consulter notre déclaration de vie privée complète via l'adresse suivante : <https://www.nn.be/fr/declaration-de-confidentialite>.

Ces informations sont basées sur le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, en vigueur à partir depuis le 25 mai 2018.

Version 1.4– MED